L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 9 AOUT.

FEUILLETON.

LES CORBEAUX DU GEVAUDAN.

PAR A. DE PONTMARTIN.

SECONDE PARTIE.

XII

En apercevant Suzanne entraînée par Matteo, le fermier s'arrêta: cette fois, sa colère fut plus impétueuse encore, son premier mouvement plus terrible que le jour où il avait trouvé Suzanne dans la cuisine de sa ferme.

Subite comme l'objet qui la provoquait, sa fureur absorba toute autre idée. Son visage hérissé, au front déprimé, aux yeux injectés, au rictus sanguinaire, eut réellement, pendant quelques secondes, une physionomie de bête féroce.

—Encore toi, misérable créature! s'écria-t-il, toujours fourrée sur mon chemin, dans mes jambes! si Perondi n'est ensorcelé, moi je ne le suis pas.... Attends!....

Prenant son râteau à deux mains, il courut sur la jeune fille; elle ne bougea, ni ne sourcilla. Sa figure hautaine et impassible ne trahit aucune frayeur. Immobile, méprisante, comme si Costerousse s'adressait à un autre, elle bravait d'un œil dédaigneux ses menaces furieuses.

Au même instant, elle vit le Piémontais tirer de sa poche un couteau et se précipiter sur le fermier, qu'il saisit au collet. La lame effleura la blouse de Costerousse, qui pâlit et lâcha le râteau. Aussitôt Perondi reprit son sang-froid, ferma son couteau, et, toujours menaçant:

—Bien que je suis! dit-il, comme si j'avais besoin de ça pour vous faire peur!... Vous savez bien que je vous ai défendu d'insulter cette fille, de toucher à un cheveu de sa tête... ou sinon.... Venez donc! venez que je vous parle!

Joignant le geste à la parole, il força Costerousse à rebrousser chemin dans la direction de la ferme. Celui-ci paraissait, sinon apaisé, au moins privé de toute sa force de résistance; il se laissa emmener.

Suzanne les entendit changer quelques paroles confuses de menace et de colère; bientôt leurs voix se perdirent dans l'éloignement.

Elle resta un instant immobile, puis se remit en marche. Quelqu'un qui l'aurait suivie l'aurait vue passer encore une fois devant la maisonnette de Jacques.

Cependant le bruit se répandait, dans tout le pays, que la discorde allait croissant entre Costerousse et son valet de ferme; qu'ils se querellaient presque tous les jours, que Perondi était sur le point de quitter son maître et de retourner dans son pays.

Ces bruits vagues portaient sur les mêmes points et s'expliquaient de la même façon. Fourvus tous les deux de défauts ou de vices à peu près pareils, irascibles, sournois, tracassiers, hargneux, violents, il n'était pas surprenant que ces deux hommes, peu communicatifs avec leurs voisins, vivant dans un isolement presque absolu et sans cesse en face l'un de l'autre, eussent fini par faire très mauvais ménage; on devait même s'étonner que leur long tête à tête eût pu durer quatre ans.

Mais on ajoutait qu'à ces froissements d'humeur et de caractères se mêlaient des querelles d'argent; autre détail parfaitement explicable.

En effet, nul n'en pouvait douter, Costerousse était assez mal dans les affaires. On disait bien, sans en être sûr, qu'il était parvenu à vendre à un assez bon prix ses récoltes engrangées depuis 1823; mais ne lui avait-il pas fallu, sous peine de laisser ses terres en friche, acheter un cheval pour renforcer son attelage extenué de maigreur et de vieillesse? N'était-il pas en retard pour ses fermages? Et les dettes? Et la nécessité urgente de faire quelques réparations aux bâtiments de la ferme qui menaçaient ruine?....

De tout cela il résultait évidemment qu'arrivé au moment de se séparer de Perondi, Anselme n'avait plus de quoi payer ses quatre ans de gages. Dès là, des disputes continuelles, qu'on allait voir probablement se dénouer devant le juge de paix; or, comme le maître et le valet étaient aussi peu aimés l'un que l'autre, les habitants de la commune se frottaient les mains; ils arrosaient leurs commentaires. S'ils avaient été au courant du répertoire de la Comédie-Française en 1826, ils auraient infailliblement ajouté: « Il y aura du scandale dans Landerneau! » — Mais ils n'en avaient jamais entendu parler.

Ces rumeurs eurent une autre conséquence, que nous avons fait entrevoir. Jusqu'alors on s'était occupé aussi peu que possible de Costerousse et de Perondi, de même qu'on passait le moins possible devant la porte de leur ferme. Vous eussiez dit une secrète et instinctive convivence entre l'envie que l'on avait de les éviter et leur désir de rester dans l'ombre; mais du moment qu'ils entrèrent dans le domaine des *chroniques* de village, ils perdirent le bénéfice de cette ombre crépusculaire, pour devenir des personnages réels, en évidence, en chair en os, justiciables de l'opinion et presque suspects à la conscience publique.

Ce qui contribua plus que tout le reste à ce changement, ce fut, nous l'avons dit, le chagrin qu'on éprouvait à voir Suzanne errer de préférence dans les environs de la ferme, et—fantaisie monstrueuse!—rechercher, au lieu de les fuir, les occasions de rencontrer Matteo. Ce furent les périls qu'elle courait à son insu dans ces odieuses rencontres, l'amour évident du Piémontais pour la pauvre jeune fille, la crainte que cet amour n'amenât un nouveau malheur, l'habitude d'associer le nom populaire et respecté de Suzanne au nom suspect de Perondi.

Tous ces bruits, avec les exagérations inévitables, ne pouvaient manquer d'arriver jusqu'à M. d'Esterac et son beau-frère. Ce fut Pierre Vialat qui se fit auprès d'eux l'interprète de la rumeur publique; le jeune et naïf admirateur de Suzanne y mit naturellement beaucoup du sien. Ils s'en émurent, afin de savoir la vérité et de se mettre en mesure de conjurer le péril, ils organisèrent une partie de campagne à la maison forestière de Mercoire, où le garde général conservait un pied à terre.

On était dans l'Octave des Morts, mais par une faveur du ciel, bien rare dans ces montagnes, la belle saison semblait se prolonger jusqu'en novembre.

Une forte gelée blanche argentait la pointe des genêts et des bruyères, les grives se groupaient à la cime des sorbiers, la bande criarde des geais volait lourdement d'arbre en arbre, faisant reluire au soleil la plume bleue de leurs ailes. De loin, sous les plis légers de la brume déchirée par les premiers rayons du matin, les collines boisées reprenaient peu à peu leurs tons d'ocre et d'émeraude, pourfrés à blanc par le givre et la bruine.

Suzanne avait quitté Villefort au point du jour. Elle s'acheminait, comme d'habitude, vers cet endroit sinistre et dangereux où la ramenait une attraction invincible. Bien que l'on vît encore au bord des fossés ou dans les abris quelques fleurs tardives dont la tige secouait, au souffle du vent frais, les perles de la gelée blanche, elle ne s'arrêtait pas pour les cueillir et ne daignait pas les regarder.

Elle marchait, l'œil fixe, le cou tendu et l'oreille aux aguets. Si quelque bruit lointain lui faisait craindre la rencontre d'un bûcheron ou d'un pâtre, elle hésitait, se détournait du chemin frayé, et passait derrière un rideau d'arbres où se dissimulait le long d'une haie. Étrange instinct! Cette malheureuse enfant qui semblait n'avoir plus conscience de ses actes, on eût dit qu'il lui restait encore assez de prudence ou de pudeur pour songer à se cacher.

Matteo, sortant d'un taillis, parut devant elle près du lieu qu'ils semblaient avoir tacitement choisi pour ces espèces de rendez-vous, un petit bois situé entre le *Clos du Capelan* et la ferme.

Ce n'était plus un homme passionné; c'était la passion elle-même: l'amour, cet amour qu'un grand poète a appelé exécrable folie, avait fait de ce malheureux quelque chose de pareil aux victimes poursuivies par la fatalité antique.

L'ardeur des sens, le trouble de l'âme, la fougue d'un tempérament de feu dans une nature inculte et grossière, pouvaient à peine expliquer cet effroyable alliage de désirs furieux, de douleur suppliante, de désespoir, d'ivresse et de rage.

—Suzanne, dit-il, je pars dans trois jours. Ce soir, je règle enfin mon compte avec Costerousse, et, s'il ne marche pas droit...... sur ma foi, enfin! Je pars, mais je ne veux pas partir seul, et tu ne dois rester ici..... Ce que je te demandais l'autre jour, je te le demande encore, et je ne te quitterai pas jusqu'à ce que tu m'aies dit oui...... Il dépend de toi de me faire vivre ou mourir; c'est un démon qui a versé dans mes veines le feu qui me dévore; il faut que je sois à toi...... ou que tu sois à moi....

Il s'arrêta suffoqué: le bouleversement de ses traits, la fièvre de ses yeux caves, les taches rouges de ses joues dont les os faisaient saillie sous la peau, ne confirmaient que trop le délire de ses paroles.

—Suzanne, reprit-il, tu ne m'aimes pas, je le sais; tu ne peux pas m'aimer!.... Et pourtant, si je te faisais horreur, tu ne serais pas ici.... Hélas! insensé que je suis! je te parle comme à une personne ordinaire, comme si tu pouvais m'entendre.... Et qui peut connaître ce qui se passe en toi, énigme qui me tue?.... Voyons, je t'en prie, dis-moi un mot, un seul.... ou—plutôt,—et ici son gosier haletant étouffait ses paroles à mesure qu'il les bégayait,—ou plutôt, pour me prouver que tu ne me détestes pas.... que tu pourras m'aimer un jour...., Suzanne, un baiser!

Il fit un mouvement pour se rapprocher de Suzanne. Ses lèvres avides s'avancèrent vers le visage de la jeune fille; elle se détourna brusquement, et la bouche de Matteo n'effleura que la coiffe blanche.

Alors son amour se changea en un sombre paroxysme de frénésie et de colère.

—Ah! C'est ainsi! s'écria-t-il d'une voix presque inintelligible; tu me braves, tu te joues de moi.... Ce n'est plus toi qui est folle, c'est moi qui suis fou.... Je ne veux pas que tu m'échappes: que m'importe une violence, un crime!.... Il ne sera pas dit que ce feu m'aura brûlé, que cet enfer m'aura possédé, sans que j'y gagne autre chose que la haine ou ton mépris: il me faut mon jour et mon heure, dussé-je me perdre.... Et ne suis-je pas perdu?.... T'aimer comme je t'aime et te voir sans pitié, n'est-ce pas pire que mille morts?.... Ecoute.... mon bras est plus fort que le tien.... ne me tente pas à m'en souvenir.... mais non, je ne voudrais pas t'effrayer.... Ah! c'est cela, oui, c'est cela qui va te fléchir.... sois à moi, et je dirai.... je te dirai....

Son œil étincelait; mais sa voix faiblissait comme pour laisser échapper le secret qu'il semblait promettre. La figure de Suzanne, tranquille et froide jusque-là, venait tout à coup de s'animer d'une expression extraordinaire.

En ce moment, un coup de carabine retentit dans le taillis, à quarante pas de distance. Suzanne et Matteo entendirent un léger sifflement à travers le feuillage; une balle vint s'aplatir au-dessus de leurs têtes, sur la branche d'un sapin. En se retournant, ils virent sortir du fourré une mince colonne de fumée.

—Ah! s'écria Matteo en se frappant le front, pourquoi cette balle m'a-t-elle manqué?

—Va t'en! va t'en! dit Suzanne qui semblait saisie de douleur et d'épouvante.

—Oui, mais au revoir, n'est-ce pas?

—Au revoir.

Il s'enfuit. Suzanne, sans perdre une seconde, courut à l'endroit d'où le coup était parti. Elle y trouva Pierre Vialat.

Il était triste; elle était furieuse.

—Malheureux, lui dit-elle, tu voulais donc me tuer!....

—Vous tuer! répliqua-t-il d'un ton d'affectueux reproche; moi, Pierre Vialat! vous, ma bienfaitrice! Il n'y avait pas de danger.... Vous n'avez donc pas vu que le coup a porté à quinze mètres au-dessus de vos têtes..... Et pourtant je rage pour le plus habile tireur de la commune. Non, j'ai voulu vous avertir, vous protéger. Ce misérable vous perdait de ses p..... Ah! Suzanne, Suzanne! vous nous faites à tous bien du chagrin.... Quant au Piémontais, si je le rencontre seul, son compte est bon.... Malheur à lui! il n'est pas sûr qu'il soit à bon marché!

—Et moi, reprit Suzanne avec une énergie incroyable, je te défends de toucher à cet homme!

Puis, d'un ton d'autorité qui subjugua l'âme candide de Pierre et le frappa d'une terreur superstitieuse:

—Ecoute, lui dit-elle, tu aimes Pascalette, la fille à l'adjoint, et tu voudrais l'épouser?

—Vous l'avez deviné! murmura Pierre, qui n'était peut-être pas bien sûr d'aimer Pascalette.

—Oui, et tu serais fâché, n'est-ce pas, que la mortalité se mît dans le bétail de ton père?

—Désespéré, répondit le candide jeune homme avec une certitude d'affirmation qui, cette fois, ne laissait rien à désirer.

—Et tu ne serais pas content si la trêve que ton oncle semait hier, était, au mois de juin, hâché par la grêle?

—Je serais désolé.

—Et tu as de l'amitié pour moi? Tu ne voudrais ni me faire tort, ni me faire mal?

—Oh! Suzanne! avant que la vilaine figure de ce Piémontais de malheur ne m'apparût à côté de la vôtre, je vous aimais comme une sœur, et je vous honorais comme une sainte..... Croyez-vous donc que, si je n'avais pas encore un bon brin d'amitié pour vous, j'aurais tant d'envie de décharger ma carabine sur ce gredin de Matteo....?

—Eh bien! reprit Suzanne comme si elle voulait évoquer ces mystérieuses puissances, redoutées des gens de la campagne, une pleurésie pour Pascalette, une mortalité pour tes bêtes, des grêlons gros comme des prunes pour le trèfle de ton oncle, voilà ce que je te prédis, si tu as la méchante idée de t'attaquer à Perondi.... Et moi! qu'il me suffise de te dire que la vie de cet homme doit être mille fois plus sacrée, mille fois plus précieuse que la mienne. Si tu le tuais, si tu le blessais, s'il arrivait un malheur qui me séparât de lui, tu aurais fait quelque chose de si funeste, que je n'aurais plus qu'à mourir.

—Ah! malheureuse! vous l'aimez donc!

—Peut-être.

—C'est clair! se dit tout bas Pierre Vialat avec une consternation profonde. Sa folie a tourné de ce côté là; c'est plus affreux que tout le reste....

Puis, s'adressant à Suzanne:

—Je ne suis pas le seul, dit-il, qui m'afflige de ce qui se passe.... Vous avez des amis, de vrais amis ceux-là! ils sont aussi mortifiés que moi, et ils m'ont envoyé vers vous....

—Que veux-tu dire?

—M. d'Esterac, sa sœur et son beau-frère viennent d'arriver à la maison forestière..... Ils vous attendent. Faudra-t-il aller leur annoncer que vous ne voulez pas les voir?....... Ah! tenez, depuis que je vous ai vu écouter ce prêcheur mauvais drôle de Peronti, je dois m'attendre à tout!

—J'y vais, répondit-elle sans hésiter; marche devant moi!

Il marcha; elle le suivit.

(A continuer.)

Avis important.

Aux acheteurs de cercles en fer.

Nlle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler,

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, presque tout le coton qui vient sur ce marché, déclarons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis le **Butler Buckle Cotton tie** (le cercle en fer, à boucle, de Butler) est supérieur à tous les autres..... le plus simple et ceux qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément, et plus rapidement une balle de coton que retient ce cercle.

La boucle des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés dans plusieurs cas, de nous servir, à notre perte, de la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO.,
Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Independant Yard.

THOS. H. SIMMONS & CO.,
Des Presses Alabama et Crescent City.

ISAAC RANDOLPH,
De la Presse Pélican.

STANLEY & CO.,
De la Presse Commerciale.

C. H. CHASE,
De la Presse Virginia.

C. A. PASTEUR,
Propriétaire de la Presse Cooper.

IRVINE KOPMAN & CO.,
De la Presse des Marchands.

GAUTIER, ALLAIN & CO.,
De la Presse Penn.

R. M. PASTEUR,
De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre **Cercle à Coton**, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO.,
Marchands de toiles d'emballage et de cercles,
1er juin—3m Rue Notre-Dame No 41, Nlle-Orléans

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, etc

REÇU dernièrement et offert à bas prix:
... couleurs des nattes françaises de toutes couleurs,
Tapis de toute espèce et de toutes qualités.
Toiles cirées de planchers et de tables, toutes qualités.
Stores, toutes les genres et de toutes grandeurs, les ramage, cannellures, franges, baguettes d'escaliers, nattes devants de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc, corniches, bandes, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co.,
10 mars rue de Chartres No 19.

Un avenir brillant pour le Sud!

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171.......RUE POYDRAS.......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE:

Levi, Navra & Co.,

174.......RUE DU CANAL.......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE, FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE, PLAQUÉ et de tous les ARTICLES DE MÉNAGE et FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que, leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'offrir les articles de première main et de les vendre aussi à plus bas prix de même à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.
Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE
Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.
$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et toutes acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,
Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale, No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.
31 mars—1an

THOS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de
MACHINES DE MOULIN A SCIE.
MOULINS A FARINE.
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAI
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES A BANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &
constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins à mais et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co.,
Rue Perdido, No 9,
16nov—1tl— à côté du

O. B. GRAHAM & Co.,

139.......RUE GRAVIER.......139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.
IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU
"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons; chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Bisy, giugs fil, toile Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, linons Lour, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprés, Huckaback, écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollande, Burlaps, bobinets, mousselines suisses, tape checks, ginghas Union et coton, aluglams, giugas, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre, etc. 19 jan—1an

---

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," **No 120 de la rue de la Commune.**

CHAS. BRIGGS,
30 juin—3m Président.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL — AOUT 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent, —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	H
Aldigé Jules et Paul	Hébu, Mme, née Anna Hubert
Audrieux Charles	
B	Holzer Jean Georges Charles
Benis Frédéric & Cie	Hemeaux (Mme Vve) née Lavet
Bergoé Paul	J
Bacé Jacques et Bernard	Jourdan Bertrand Marie Nicolas
Brousseng Lourdes Jean	
Boyer Jean (originaire de Campusan, Hautes-Pyrénées)	K
Boulogne Louis	Kipp George
Bloch Salomon	L
Bund Félipe	Laurenchet Claude François
Barthélemy Alexandre Louis	Latapie Bertrand (originaire de Fralis Laborthe)
Brury Juste	Laurent Désiré François (les époux)
C	Luce Auguste
Canteron (laitier)	Laid Joseph
Castain Jean	Lavoix Zoïlo
Charpiot François	Lasch Antoine
Coq Jean	Ledreux Alexis
Cassaigne Charles et Auguste	M
Constance Hildevert	Marvie Louis
Coushy J P (pharmacien)	Martin Jacques Pierre
Candelier Adolphe	Maume (Mme)
Canet Laustcheber Jean	O
D	Orse (Mlle)
Duelborne Jean	P
Duthait Eugène	Petit Jean Nicolas
Dupasseur Edouard	Pérès Joseph
Dusaucy Louis Benjamin	Palamon Madeleine (Mlle)
Dumont (Mme Vve) née Stavigout	Poissonnet Honoré
Dubois Victor Eugène	R
F	Ravez Guillaume
Fournier Paul	Roldet Joseph
Fronsel Pierre	Roux une Jean-Baptiste
G	S
Gosselin Auguste	Segassie Jean
Griffe (pharmacien)	T
Guas Jean George	Tacon
Goulas Antoine et Alexandre	Tournier Nicolas
Guignonet	V
	Villaret Bertrand, Els

La Chancellerie du Consulat de France, rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
1er août

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Nlle Orléans à	Prix. 1re Classe	Entrepont.	Pont
St-Thomas	$30 00 or	$20 00 or	$12 00 or
Havane	100 00	50 00	30 00
Porto Rico	160 00	50 00	30 00
Hayti	160 00	70 00	35 00
Santiago de Cuba	145 00	72 50	35 25
Jamaïque	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	87 50	42 50

	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Guayaquil	286 62	234 84	123 81
Payta	276 09	245 31	132 05
Lambayeque	295 03	267 20	147 51
Huanchaco	295 03	267 20	147 51
Casma	299 76	271 99	149 88
San José	295 03	267 20	147 51
Pomental	295 03	267 20	147 51
Callao	318 70	290 82	159 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	333 55	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Ilo	384 98	357 20	192 49
Arica	384 98	357 20	192 49
Pisagua	399 18	371 01	199 59
Mejillones	399 18	371 01	199 59
Iquique	399 18	371 01	199 59
Tocopilla	408 65	380 80	204 32
Cobija	408 65	380 80	204 32
Chanaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carisal Bayo	422 85	395 08	211 42
Huasco	422 85	395 08	211 42
Coquimbo	427 59	399 81	213 70
Valparaiso	441 79	414 02	220 89
San Francisco	242 07	221 50	121 10
Acapulco (Manzanillo)	242 86	194 97	107 20
Punta Arenas	207 00	190 00	103 50
Realejo (Corinto)	262 20	236 25	131 25
La Union	278 30	211 58	139 01
La Libertad	263 78	216 75	131 75
Acajutla	244 00	222 00	122 00
San José	254 25	227 25	127 12

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans Saint Nazaire $240 or
Passage dans une cabine 2d pont avant $190
Passage d'entrepont $[illegible]
Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.
Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.
Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux, les autres paieront quart de place.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 00 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il n'est fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera Cruz.
Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
16 janv—1an. L.F.C. 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 rivière du Nord

PEREIRE " Duchesne.....Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS " Surmont....Samedi 13 juil.
EUROPE capitaine Lemarié....Samedi 27 juillet
ST-LAURENT " Bocande.....Samedi 10 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE

Première cabine, $160; Seconde cabine, $100.

POUR PARIS.

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $165, Seconde cabine, $105.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Ils seront médecins gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, capitaine H. Gard samedi 29 juillet.
Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $30 en "currency", le vin compris.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen, ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne, évitent les ennuis du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

3 avril— V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire

VIA HAVANE.

Le steamer Français

DARIEN

Ne partira que jusqu'à la Nouvelle-Orléans..... commandé par M. POWELL, ... qui se rattache à la Compagnie Générale Trans-Atlantique, ... le steamer DARIEN quittera son wharf pour la rue St-Louis, LUNDI 12 août, à 6 heures P. M.
Les passagers pour la Havane, les Antilles et pour France ... à bord du POWELL, à 5 heures P. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLIAT, Agent
3 juil—a 12 127, rue de la Commune.

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers qui lui appartiennent, jusqu'ici à la fin que le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit:

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.
De la Nlle ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

— Prix du Passage —

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).

1ère chambre. 2me chambre. Entrepont.
$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 34, ou à
MAURY & CO. rue Gravier, No 18,
C. B. RICHARD & BOAZ,
Agents généraux pour passagers de la ligne
Hamburg American Packet Co
26 mars—1an 6 Barclay Street—New York.

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50

Les steamers suivants, tous de première classe, partent de Savannah pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray, Départ les lundis, LEO, Comnt D'arborn. VIRGO, Comnt. Buckley.	Ligne Atlantic C. M. S. S. Co, Départ les jeudis HERMAN LIVINGSTON, C. mdt. Baker. GEN. BARNES, Comnt. Morton.	Ligne Empire départ les samedis, SAN SALVADOR, Comnt. Nickerson. SAN JACINTO Comnt. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.
La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.
Il y a de beaux wagons pour coucher sur tous les convois de la route de Mobile à Savannah.—De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.
On peut acheter des billets pour tout le voyage, au bureau du Mobile and Great Northern Rail Road, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 54 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.
Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY,
25 juin—3m Agent général pour les voyages.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.
LIGNE DU "STAR."
VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500 "	Berry, "
MISSISSIPPI	2200 "	Sumner, "
MERRIMACK	2200 "	Vansice, "
MONTEREY	1400 "	Edwards, "
MARIPOSA	1400 "	Quick, "

Le vapeur

MONTEREY,

Edwards, commandant,
Partira SAMEDI, le 17 août 1867, à 8 h. du soir et sera suivi par le beau vapeur

MISSISSIPPI,

Sumner, commandant,
Partant SAMEDI, le 25 août, à 8 h. du matin, du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.
On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix de fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.
Pour fret ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans,
GEO. B. HARTSON, président,
1er déc '66—1 an No 5, Bowling Green, New-York.

Pour New York directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:

Le steamer

GEN. GRANT,

Commandant E. W. Holmes,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Le DIMANCHE, 4 aout, à 11 heures du matin.

GEO. CROMWELL......Capitaine E. E. Vaill,
GEO. WASHINGTON....Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT..........Capitaine E. W. Holmes,
GEN. MEADE..........Capitaine A. W. Sampson

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
ALFRED MOULTON,
4 mai—1an Rue Carondelet, No 41.

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous construisons, comme par le passé à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des moulins à scie, des moulins à mais, des presses à coton et des vis de ...... tous les ouvrages de fonte ..... pour et toute espèce de machines ......
LEEDS & CO

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.
Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.
AUGUSTE COUTURIE,
5 janv—1an No 87 rue Vieille-Levée.

GEORGE F. BROTT,

11..............rue St-Pierre..............11

NOUVELLE-ORLEANS

CUIRS, LAINE ET MOUSSE

de toute qualité, à vendre et à acheter. 5 avril—1an

Compagnie de paquebots Hambourgo-Américains.

NEW-YORK et HAMBOURG—

Les magnifiques steamers, en fer:

HAMMONIA	Capt. Ehlers.
GERMANIA	Capt. Schwensen.
SAXONIA	Capt. Haack.
BORUSSIA	Capt. Franzen.
CIMBRIA	Capt. Trautmann.
ALLEMANNIA	Capt. Meier.
TEUTONIA	Capt. Barends.
BAVARIA	Capt. Meyer.
HOLSATIA, en construction,	

transportant la malle des Etats-Unis, quittent le Hambourg Pier au pied de Third Street, Hoboken,

tous les samedis,

d'avril à octobre—et tous les deux samedis, en hiver, pour Hambourg,
Ils feront escale à Southampton et prendront des passagers pour Southampton, Londres, le Havre et Hambourg.
Prix du passage, en or ou son équivalent: Premières cabines, $125; secondes cabines, $75; entrepont, $37 50.
De Hambourg à New-York—Premières cabines, 165 thalers de Prusse; secondes cabines, 115 thalers de Prusse; entrepont 60 thalers de Prusse.
De Southampton à New York—25 livres sterling; secondes cabines, 15 livres sterling; entrepont, 8 livres.
Du Havre à New York—Premières cabines, 600 francs; secondes cabines, 375 francs; entrepont 225 francs.
De Paris à New-York—Premières cabines, 615 francs; secondes cabines, 430 francs; entrepont, 240 francs.
Fret de Hambourg à New York, 2 livres 10 s. et 15 pour cent de "primage" par tonneau.
Les steamers suivants, appartenant à cette ligne, feront le service entre la NOUVELLE-ORLEANS et HAMBOURG; ils s'arrêteront à Southampton pour prendre les passagers et les marchandises de France et d'Angleterre.

	d'Hambourg	de Southampton	Nlle Orléans
BAVARIA	1er oct.	4 oct.	15 nov.
TEUTONIA	1er nov.	4 nov.	15 déc.

Prix du passage:

De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Londres, Havre et Hambourg:
Première cabine, $150, entrepont, $45 en or,
De Hambourg à la Nlle-O., 180 thal., 2e cabine 150 thal., entrep. 60 thal.
Southampton " " £ 30, £ 24.
Du Havre " " 750f. 550f. 240f.
De Paris " " 750f. 580f. 280f.
Fret de Hambourg à la Nouvelle Orléans, £3 et 15 pour cent de "primage" par tonneau.
Le prix du passage de cabine comprend tout excepté les vins et les liqueurs. Les passagers d'entrepont devront se pourvoir de la literie, des ustensiles pour manger et pour boire.

Agence générale à New York—KUNHARDT & Co., 45 Exchange Place.
Agence générale pour les passagers à New York—RICHARD & BOAS 6 Barclay street.
Agence générale à la Nouvelle Orléans—WILLIAMS, RUPERTI & CO., 34 rue Carondelet.
Agence générale pour les passagers à la Nouvelle Orléans—MAURY & CO, 18 rue Gravier.

Agents.

A Hambourg—AUG. BOLTEN, WM. MILLERS, successeur, 37 Ammon....
A Londres—SMITH, SUNDIUS & CO., 2 Oriental Place.
Au Havre—WM. DUNCAN (Quai d'Orléans.
A Paris—A. CHATEAUNEUF, ... Jeune, 8 ... Montmartre. 9 aout.

POUR HOUSTON, TEXAS,

Par la voie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord, et de steamers pour la Passe Sabine.

Les passagers prennent le ferry en face de la Place Jackson, les SAMEDIS et MERCREDIS, à 7 heures du matin et à ... le steamer MORGAN, capitaine J. Y. Lawless, qui va à la Passe Sabine.
On peut avoir des billets pour la Passe Sabine, au bureau de la Compagnie du Chemin de fer, No 60 de la rue du Canal (sous le Hôtel City), et au départ...
Le fret pour la Passe Sabine est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) au dépôt du ferry.
G. W. R. BAYLEY,
Surintendant Général

Bateau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi, arrivant à Bladon Springs le MERCREDI à 10 heures du matin—Le bateau à vapeur CLARA—H. B. Johnston capitaine. Retour—Il partira de Bladon Springs, le SAMEDI, à 9 heures du matin, et arrivera à Mobile le DIMANCHE, à 5 heures du matin. Les passagers partant de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle, le LUNDI, arriveront à Mobile à temps pour prendre le CLARA le MARDI, à 4 heures après-midi. Il y aura à William's Landing des voitures attendant l'arrivée du bateau. Les personnes désirant se procurer des cabines le peuvent, en s'adressant au
SINNOTT & ADAMS,
5 août—1m Commercial Place.

Bateau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile tous les SAMEDIS après-midi, et arrivant à Bladon Springs le DIMANCHE à midi—Le bateau à vapeur PRAIRIE STATE, capitaine Franck Stone—Retour: Il partira de Bladon Springs tous les JEUDIS, à 9 heures du matin et arrivera à Mobile le VENDREDI matin, à 5 heures. Les passagers qui partiront de la Nlle-Orléans par le bateau de la malle du vendredi, arriveront à Mobile à temps pour prendre le Prairie State..... Il y aura des voitures à Midway Landing ..... à l'arrivée du bateau.
SINNOTT & ADAMS,
3 juillet—1m Commercial Place, No 25.

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

PRIX REDUITS — NOUVEL ARRANGEMENT

Le beau steamer CREOLE, à basse pression et à double machine, commandant Charles Waldo, ... tous les MARDIS et JEUDIS ... à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain. Le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P M du chemin de fer Pontchartrain.

Retour:

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et les Vendredis matin et les Dimanches soir, à l'Ocean Springs pour Pascagoula ... Dimanches ... et Mercredis.
Le service ... temps ou de basses eaux.
N. B.—Les bagages seront expédiés pour les stations ... Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY,
7 aout Rue Carondelet, N° 25.

POUR LE TEXAS

Route intérieure par la Baie de Berwick, par la voie du

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Les passagers prennent le ferry en face de la Place ... les Dimanches et Jeudis ... à l'arrivée à la Baie de Berwick ... pour GALVESTON et INDIANOLA ... MORGAN, Capt. ...
Ces steamers se relient à Galveston et avec les convois du Chemin de fer de Galveston à Houston.
On peut se procurer des billets au bureau du Chemin de fer, au dépôt du ferry.
G. W. R. BAYLEY,
11 jet Surintendant.

Grande Ile Bains.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, ... partira de la tête de Canal Harvey ... les mercredis et lundis ...
HARVEY, McMAHON & CO.
29 juil—1m Rue Carondelet, No 112.

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.

Le bateau à vapeur LAURA, ... partira du terminal ... les DIMANCHES à ... à l'arrivée du convoi de 7 heures du Chemin de fer ... pour Mandeville et Madisonville ...
Les LUNDIS, MERCREDIS, VENDREDIS, de midi; Les MARDIS, MERCREDIS, VENDREDIS, et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de QUATRE HEURES P. M.

Départs de retour—De Covington les MARDIS et VENDREDIS ...
De Madisonville—Les LUNDIS MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS ...
Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.
L. FRIGERIO Jr.,
1er juin—3m 21 rue de Chartres

Départs pour Bayou Sara.

Le DIMANCHE, à 9 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir
Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte—Le magnifique paquebot **Iberville**, capitaine Emile F. Oosse, comme il a été dit ci-dessus—RETOUR: il partira du Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS à 8 soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
21 juillet

Nouvelle route aux Attakapas!

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste-Marie et St Martin, ayant pris des arrangements pour placer un bateau—l'INGOMAR, capitaine P. E. Burke—dans le service pour se relier ... paquebots de la Compagnie du Bayou Sara, ... Bayou Teche ...
L'INGOMAR partira les Dimanches et les Jeudis, à l'arrivée du bateau à vapeur Lafourche.
Le fret peut être mis à bord du ... "Lafourche" ... Les passagers du "Lafourche" ... pour ... Bayou ... la Compagnie du Bayou Sara ...
J. ETIE, président.
Pour les détails, s'adresser à Allan Smith, agent, chez MM. Dupré, ... et Co. rue de la Vieille-Levée No 69, Nouvelle-Orléans 4 aout—1m

---

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Têche, il sera fait une réduction de **30 pour cent** sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été réduit, au 1er juillet 1867. Le taux régulier ne sera jamais excédé.
A. B. SEGER,
Président de la Compagnie du chemin de fer.
T. TUPPER,
Président de la Compagnie de transport
10 juil des Attakapas.

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,

Capitaine W. R. Greathouse—L. Baybi, commis, part de la Nouvelle-Orléans
Tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin,
Et " SAMEDIS, à 5 heures du soir,

Le NINA SIMMES,

Capitaine Geo. Troxler—A. D. Dupuy, Commis, part de la Nouvelle-Orléans
Tous les LUNDIS, à 5 heures du soir,
Et " VENDREDIS, à 10 heures du matin
et va jusqu'au "Fisher's Store" les SAMEDIS.
Le WILD WAGONER, est en réparations.
A. C. GODDIN, Président
9 aout—1m

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le bateau à vapeur ANNIE WAGLEY, capt. C. Hinckley, W. Kenison, commis,—en remplacement du steamer VICTORY—partira pour Opelousas, Washington, Port Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmsport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 33, Vieille Levée, ou à J. S. PAGAUD, Agent d'assurances, 30 rue Gravier.
21 juin

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.
Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.
Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. S. Richardson
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.
Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.
Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Napoleon, Grand Lake, Greenville, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.
P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, ...
Pour fret ou passage ... s'adresser à bord, ou à
GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 19,
A. BRITTON & CO., rue Front, No 7.
16 fév—1an

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la *Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.*

La seule route

sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucune frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans:

Memphis	$21 50	Columbia	$42 65
Decatur	26 75	Raleigh	52 50
Nashville	33 85	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	41 25	Virginia Springs	43 75
Columbus Ohio	46 25	Lynchburg	48 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	52 50
Buffalo	56 25	Norfolk	54 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	55 55
Atlanta	28 50	Washington	54 55
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphie	59 65
Savannah	4 00	New York	63 00
Wilmington	50 25	Boston	68 50

Deux convois express partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc; et à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Georgie et des Carolines.
C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.
Il y a des chars de nuit dans tous les convois.
Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a ni délai ni détention sur cette ligne.
Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel; aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
D. H. FEORE,
26 juillet—3m Agent général au Sud.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algiers à 8 A. M.

Des billets pour tout le trajet, par bateaux à vapeur et diligences, pour tous les points du Bayou Têche à la Nlle-Ibérie et pour St-Martinville, Vermillonville, Grand Côteau, Opelousas et Washington, sont à vendre au bureau de la Compagnie, No 69 de la rue du Canal, ou au bureau du débarcadère du ferry, une demi-heure avant le départ.
Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.
Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Têche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.
G. W. R. BAYLEY,
Surintendant.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit.

DE LA VILLE. DU LAC.

De la ville		Du Lac	
6 h. A. M.,	char cheval.	5½ h. A. M.,	char à vapeur.
7½	char à vapeur.	7	"
7¾	"	8½	"
9	"	9¾	"
10½	"	11¼	"
midi	"	1 h. P. M.	"
1 h. P. M.	"	2¼	"
2	"	3¼	"
3	"	4½	"
4	"	5¼	"
5	"	5¾	du soir
6	du soir	6¾	"
7	"	7½	"
8	"	8½	"
9	"	10	char à cheval.

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y aura les CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de chars à cheval.
Un convoi aura partira de la ville tous les Dimanches, à ... d'après midi.
A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures de 4 à 8 heures du soir.
Passage, pour aller et venir, le même jour, **25 cts**
Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, pour aller et revenir, **15 cents**
GEORGE PANDELLY.
4 avril— Surintendant-général.

COMFORT, VITESSE ET SURETÉ.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois journaliers partent de Cairo le matin et le soir, à l'arrivée de convois et de steamers du Sud.
On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.
Pour les billets pour toute la route de la Nlle-Orléans, s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson, et du Nord, au-dessous du City Hotel au coin des rues Camp et Commune; à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Cairo.
M. HUGHITT,
Surintendant général, à Chicago,
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les Passagers, à Chicago.
B. F. LONGLEY,
Agent général au Sud, Nlle Orléans.
18 mai—3m

Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans.

CETTE Compagnie s'est transportée du No 138 de la rue de la Commune, près la rue St-Charles au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hôtel. Elle recevra et prendra des voyageurs et des bagages ... la ville, à temps pour le départ des chemins de fer, des steamers ou bateaux à vapeur.
Elle se chargera du bagage, du fret, &c., d'une partie de la ville à l'autre et fournit des omnibus pour les bals, parties de plaisir et pour les funérailles.
Les personnes des différents endroits de bateaux ou de chemin de fer peuvent faire venir leur .... paquets, du fret, dans tous les quartiers de la ville en faisant marquer convenablement aux ... de la Compagnie. On peut se procurer des ... s'adressant au bureau ou aux messagers.
Cette ligne est représentée par des messagers sur tous les convois qui viennent en ville, les passagers peuvent ainsi s'assurer des places dans les omnibus et faire noter leur bagage pour être livré à une partie quelconque de la ville.
14 mai—1m

Compagnie d'Assurance sur la vie, Hartford, Conn.

ACTIF............$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents,
7 mai—1an Rue Carondelet No 2

DIXIEME TABLEAU ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867 .... $198,082 34

Savoir:
Sur les risques d'incendie $97,326 43
Sur les risques de mer 68,574 69
Sur les risques de rivière .... 32,181 12 — $198,082 34
Montant des risques non expirés le 30 avril 1866 .... 23,722 37 — $221,804 61

Pertes payées dans la même période, savoir:
Sur les risques d'incendie $47,764 74
Sur les risques maritimes 72,565 34
Sur les risques de rivière .... 15,633 83 — $135,963 91
25 p. c. remis aux assurés $45,143 08
Primes retirées 5,292 97
Réassurances .... 10,922 51 — $61,357 96
Taxes 11,976 64
Dépenses, intérêt en moins .... 9,277 43 — $219,175 94

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Billets hypothécaires sur des propriétés foncières améliorées dans cette ville, valant le double du montant prêté $112,390 00
Prêts garantis par nantissement 24,049
Effets pour primes à courte échéance 9,413 07
Actions du "Valette Dry Dock Co" 6,000 00
Actions de banques et autres actions 5,547 50
Scrips de compagnies d'assurances mutuelles 2,050 00
Biens fonciers 16,745 88
Primes en voie de perception 32,007 65
En caisse 44,613 51
Total de l'actif $252,628 87

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
HY. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 4 mai 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et rend 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS:
J. Folger, F. Malochée, J. C. Denis,
J. J. Adams, Th. D. Miller, T. N. Blake,
A. Ducros, C. W. Bradbury, Hy. Peychaud.
mai—1m

John Henderson vs James S. Kendall.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 19,614.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt-sept août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
DEUX TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro Soixante Trois, d'après un plan dressé par L. H. Pillé, voyer, daté du 19 d'avril 1859, déposé en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville, borné par les rues Washington, Quatrième, Roman et Prieur.
Les dits terrains mesurent, d'après un plan daté du 24 mars 1862, déposé en l'étude de F. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, et désignés par les numéros Huit et Neuf, savoir: le No Neuf, formant l'angle des rues Washington et Roman, trente pieds huit pouces deux lignes de face à la rue Washington, sur une profondeur et largeur de face à la rue Roman, de cent pieds, entre lignes parallèles, et le No Huit, contigu au No Neuf, trente pieds neuf pouces de face à la rue Washington, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds.
Ensemble, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Un quart du prix comptant, et la balance en trois sommes d'égal montant, payables respectivement les 12[15 de novembre 1867, 12[15 de juin 1868 et 12[15 de janvier 1869, les billets garantis par hypothèque sur la dite propriété et portant intérêt au taux de six pour cent par an à partir de la date jusqu'à échéance, et après cette époque, au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.
HARRY T. HAYS, shérif de la paroisse d'Orléans.
26 juillet—30—3,11,19,27 aout

George Dorrance vs. Jerome Bradley et als.
William Holland et als. vs. la goélette "Edith Brown" et als.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 19,888 et 19,684—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
La goélette "Edith Brown", ses voiles, amarres, etc., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, au pied de la rue Berthelemy, Troisième District de cette ville.
Saisie dans les affaires ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 juil—18, 26,—aout 3, 10

OFFICIEL.

Bureau des Commissaires de la dette consolidée, Nlle-Orléans, 19 juillet 1867.

ATTENDU que les Commissaires de la dette consolidée ont ... pour le prompt paiement des obligations échues des anciennes corporations de la ville, en 1864, 1865 et 1866 en vertu de l'ordonnance No 6,236 ... Bureau (nouvelle ordonnance) a été adoptée le 10 août 1866 des BILLETS DE VILLE de la dénomination de VINGT PIASTRES ($20) pour la somme de $600,000 et portant sur le dos les mots suivants: "Ce billet émis en paiement de bons de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans, sera reçu en paiement de toutes sommes dues à la Nouvelle-Orléans et peut être converti, au gré du porteur, en sommes de mille piastres, en un bon de la dette consolidée—bon qui sera payé à quarante ans de cette date, porte six pour cent d'intérêt l'an, avec des coupons annuels" et
Attendu que la charte de la ville (section 37) déclare que de nouveaux bons de la ville seraient émis en échange des susdits bons ou vendus pour les payer et pour diminuer d'autant les billets en circulation: Il est
Résolu qu'à partir du 28 août prochain, des propositions seront reçues pour l'échange des dits billets de la ville en bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, de mille piastres chacun, à payer dans vingt-cinq ans, au Trésor de la ville, avec des coupons d'intérêt, à raison de 6 pour cent l'an, payables semi annuellement dans la ville de New York.
Les propositions devront être adressées à O. De Buys, secrétaire, à l'Hôtel de Ville Salle N° 22, et endossées "Offre d'échange". Par ordre du Board.
O. DE BUYS
19 juil—1m—ven. et dim. Secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"ATLANTIC",

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau: Rue du Camp, No 19.

Nlle-Orléans, 10 juillet 1867.

PREMIER ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes de l'année expirée le 5 juillet 1867 .... $157,643 27

Savoir:
Primes d'incendie $73,365 19
Primes de mer 39,091 65
Primes de rivières .... 45,286 43—$157,643 27
Primes remboursées .... 658 21 — $156,985 06

Pertes payées:
Sur risques d'incendie $22,087 42
Sur risques de mer 26,870 13
Sur risques de rivières .... 18,851 88 — $67,809 43

Rebat 31,225 30
Réassurance 9,817 57
Taxes 4,741 46
Dépenses, escompte, etc .... 20,758 61— 143,392 37
— $13,592 69

— ACTIF —

Billets de capital .... $[illegible],000 00
Effets garantis par hypothèque 5,000 00
Primes en voie de perception 17,249 62
Effets payables sur demande 35,540 00
Actions du Dry Dock Valette 1,000 00
Meubles et installation de bureau 2,691 37
En caisse 24,100 70
.... $5[illegible],991 69

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
E. RIGNEY, Président.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 juillet, A. D. 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

— Directeurs —

E. Rigney,	H. H. Stanley,
George W. Manson,	A. B. Hitchcock,
T. M. Simmons,	James Byrnes,
W. H. H. Witherell,	B. J. West,
T. Prudhomme,	C. M. Soria,
B. L. Mann,	E. Newman,
Alexander Marks,	J. P. Fogleston,
W. R. Greene,	A. D. Grieff,
John H. Keep	C. E. Slaybaugh,
N. H. Thomas.	

E. RIGNEY, Président.
A. D. GRIEFF, Vice Président.
H. P. JANVIER, Secrétaire. 12 juillet—1m

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1867 .... 182,345 08
Primes d'incendie 127,008 99
Primes de mer 41,059 32
Primes de rivières .... 14,245 77 — 182,345 08
Moins—Primes remboursées 2,215 80
Montant en réserve pour risques non expirés .... 25,147 35 — 27,579 95
Montant net des primes 154,774 13

Pertes payées
Pertes par l'incendie 26,213 30
Pertes sur mer .... 2,[illegible]
Pertes sur les rivières .... 2,[illegible]
.... 31,[illegible] 79
Réassurances .... 6,[illegible]
Dépenses, intérêt .... 2[illegible]
Taxe et souscriptions .... 4,31[illegible]
Perte et 25 par c. escompte .... 37,[illegible] — 124,454 [illegible]
Bénéfice net .... 3[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions 250,000 00
Effets .... 1,[illegible]
Dû par comptes individuels 16,373 62
Prêts sur garanties, sur demande .... 37,[illegible]
Prêts sur hypothèque .... 2[illegible]
Garanties des Etats Unis .... 15,[illegible]
En caisse .... 2[illegible] — 355,645

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] E. MAIER. D. MICHEL,
Secrétaire. Président
Assermentés et signés, pardevant moi, ce 12 avril 1867.
[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.
Le 11 d'courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 5 pour cent sur le capital ... $[illegible] par action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions ... payés.
D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

— Directeurs: —

J. H. Elmer,	F. Wintz,	H. Blaise,
W. B. Schmidt,	H. F. Klumpp	Geo. Wern,
F. A. Luling,	C. T. Forster,	Louis Schwartz,
A. Brahn,	F. Frob,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	H. W. Schwartz,	Charles Bedon,
Theo. Sihorr,	Auguste Koenig,	D. Michel,
Cour Ledbetter,	L. F. Berge,	O. H. Kuechendirk
Julius Hoerner	F. Rickert,	E. Claren.

13 avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente
Sur les risques d'incendie $835,910 49
Sur les risques de rivières .... 3[illegible]
Sur les risques de mer .... 3[illegible]
Total des primes $1,435,479 86
En moins.—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1867 .... $244,[illegible]
Primes remboursées .... 25,855 29 — 270,137 29
Montant net des primes le 31 mai 1867 .... $1,165,342 57
Pertes payées pendant l'année:
Sur les risques d'incendie .... $[illegible]
Sur les risques de rivières .... 7[illegible]
Sur les risques de mer 278,627 69
Taxes .... $[illegible]
Ré-assurances.—Dépenses, Profits, pertes, moins intérêts .... 53,592 44 — $926,523 93
Bénéfice net $236,818 64

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières $159,617 87
Billets garantis par hypothèques 291,960 18
Billets garantis par nantissements .... 160,[illegible]
En caisse 71,750 32
Actions de banques et de chemin de fer 142,735
Primes en voie de perception 95,628 88
Bons de la Ville 19,833
Effets à recevoir 13,691 73
Scrips de Compagnies d'Assurances 26,715
Actions de Dry Dock Vallett 15,000
Actions de la Presse "Levee Steam" 5,000
Actions du "Marine Dry Dock" 2,950
Actions du "Merchants Ex hange" 1,000
Actions du "Lightering Wrecking Co" 1,000
Bons de l'Etat .... 1,5[illegible]
Total $1,456,416 43

En moins:
Intérêts non réclamés, et intérêts à payer en juillet prochain $85,354 12
30 pour cent sur le capital du scrip de 1859, payable en juillet 59,548 50
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1867 .... 224,182 — $378,984 2

Actif net $1,077,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge-de-Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs. —

John Pemberton,	M. Pulg,
Cus. Sagory,	David McCoard,
Pierre Poutz,	F. Maspero,
B. Q. Reif,	L. T. Généres,
J. J. Fernandez,	J. Morgan Hall,
E. Dupasseur.	7 juin—30

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867 .... $838,130 13
Savoir: Primes d'incendie $403,778 33
Primes de mer 201,377 22
Primes de rivières .... 234,974 08 — $838,130 13
En moins, primes remboursées $4,313 10
En moins, primes non expirées .... 40,394 00 — $44,707 10
Montant net des primes $793,423 03
Pertes payées.
Pertes par l'incendie $140,352 80
Pertes sur mer 131,939 29
Pertes sur les rivières .... 204,175 38 — $476,517 39
Réassurances 43,384 33
Dépenses, taxes, intérêts, escompte, etc. 56,273 87
Escompte au lieu de scrip .... 77,770 36 — $653,945 92
Bénéfice net $139,477 41

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Placé en propriétés foncières $36,850 52
Placé en hypothèque sur propriétés foncières 85,262 50
Placé en bons de la ville et autres 82,220 00
Placé en actions de banque et autres 111,055 00
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance 121,727 00
Prêts sur garanties 22,150 00
Effets 53,406 50
Primes en voie de perception 101,936 31
En caisse .... 162,888 31 — $798,448 31

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, pour ce dividende, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.
Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs ou à leurs ayant-cause, dix pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés.
CHAS BRIGGS, Président.
ANT. CARRIÈRE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs,	A B Montgomery,
Ant Carrière,	Chas Weishaus,
Geo A Fosdick,	A Lacourt,
Mason Pilcher,	Frank Williams,
B Brugier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte	John Thornhill,
John S. Munsell,	W H Violett,
P Anderson,	D Piaggio,
J Frerichs,	Hugh Macdonald,
Alfred Kearny,	Harlow J Phelps,
Geo W Dunbar,	Wm H Pinckard,
B F Stockmeyer	Henry H Bryan,
Geo W Hyacon,	John B Walls,
Arch'd Montgomery,	J S Ehlers,
Henry J Voss,	Geo Foster,
E Marquese,	Andrew Stewart,

21 mars— L S Potkin.

VENTES JUDICIAIRES.

A. ROCHEREAU & Co., Agents, vs THOMAS KLEINPETER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 10,236—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 de juillet 1867 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI douze d'août 1867, à 5 heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un lot de meubles, de barils vides, &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
31 juil—août 3,6,9,12.

Charles Donnelly vs H. J. Fulkerson et la Compagnie dite New Orleans Manufacturing and Building Company.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 23,260—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Cinq cent dix [510] actions de la Compagnie dite "New Orleans Manufacturing and Building Company", inscrites sur les livres de la dite Compagnie au nom du défendeur H. J. Fulkerson.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
9aout—8 12 16 17 20

E. J. F. FROIDEVAUX vs. ses créanciers.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No. 17,673. — En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de juillet 1867, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, dix août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication, pour le compte des créanciers de l'insolvable, de—
Certains comptes et billets cédés par l'insolvable à ses créanciers, suivant bilan déposé au greffe de la Cour susdite.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 juillet—3 6,8 10 août

E. J. F. Froidevaux vs ses Créanciers.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,673—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de juillet 1867 et à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix août 1867, à 5 heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—
Certaines installations, étagères, &c., cédées par l'insolvable à ses créanciers.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 juillet—août 3,6,8,10.

AUSTIN THORPE & CO. vs. ROCHA, BECKER & CO (J. A. DA ROCHA, J. O. BECKER & WM H. AMES)
BUTLER & PITKIN vs. les mêmes.
WRIGHT BRINKERHOFF vs. les mêmes.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,657, 18,270 et 18,271—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix août 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt rue Jefferson No 23 dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
L'installation qui se trouve au rez-de-chaussée du magasin situé au No 147, rue du Canal, dans le Deuxième District de cette ville.
Saisie dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite installation sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution, bonne et solvable portant intérêt au taux de cinq pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera comptant et ce, en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif, du greffier et de commission s'élevant en totalité à la somme de $50 00 ets ou environ.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 juillet—3,6, 8, 10 août

AUSTIN THORPE & CO. vs ROCHA BECKER & CO (J. A Da Rocha, J. O. Becker et Wm H Ames)
BUTLER & PITKIN vs les mêmes — WRIGHT BRINKERHOFF vs les mêmes.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No's 17,657, 18,270 et 18,271—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix août 1867, à 5 heures P. M. à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Neuf porte-manteaux en cuivre,
Quatre rideaux en bois, patères en cuivre,
Une pompe (refroidisseur)
Et un lot de flacons en porcelaine.
Saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière les dits articles seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit ... billets portant intérêt légal ... date jusqu'à parfait paiement ... s'élevant en totalité à la somme de $30 00 cts ou environ.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 juillet—3, 6, 8, 10 août

Succession de feu Albert Cuilverse, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le ... à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, vingt-quatre août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville ... à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
Treize arpents de terre en superficie situés à la Nouvelle-Orléans ...
Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans
24 juillet—24—18 21 24 août

A. MARCHAND vs A. McGUIRK.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 22,774—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-quatre août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Un terrain situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Josephine, Prytanie et St-Charles ...
Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
La dite propriété appartient plus amplement décrite ... rapport d'Ade, ... Bouligny, notaire public ...
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS
Shérif de la paroisse d'Orléans
21 juillet—21 31—8 10 14 24 aout

G. N. Morrison vs Dr E. A. Rosey.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 10,278—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, ... août 1867, à ... à la vente publique et adjudication de—
Le fonds de la Pharmacie situé au No 124 rue ... dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
30 juillet—aout 3 6 3 11

SIMON HERNSHEIM vs. J. PUJOL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 22,865—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, treize août 1867 à 12 heures A. M., à mon entrepôt rue Jefferson, dans le Second District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un lot de cigares, de pipes et de tabac, &c, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans
24 ult—2 6 8,10,13

A. BEER & Co. vs. leurs créanciers et les créanciers de A. BEER, L. KLOFMAN et J. BLUM.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 2438—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er août 1867 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI treize août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers des insolvables, à la vente publique et adjudication de—
Certains billets et comptes dus à l'ancienne raison commerciale de A. Beer & Co. par eux cédés à leurs créanciers, le tout suivant bilan déposé au greffe de la cour susdite.
Conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
2 aout—6, 8, 10, 13. Shérif de la Paroisse d'Orléans

Charles E. Alter vs Edward Harney.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 11,658—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix neuf août 1867, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison du défendeur située rue Roman près celle Laharpe, dans le Troisième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
7 aout—7,10 13,16 19 Shérif de la Paroisse d'Orléans

J. R. PIKE vs M. KERWIN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,0[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente et un août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Un terrain désigné par le numéro Vingt Sept, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, situé dans l'îlet borné par les rues Laurel, Constance, Ste-Marie et St-André, mesurant, mesure américaine, vingt-six pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et sept lignes sur la ligne limitrophe du No Vingt-Six et cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne latérale du côté de la rue Ste-Marie, sur une largeur derrière, de vingt-quatre pieds et 1[8 de ligne.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
31 juillet—aout 7, 15, 23, 31

PREMIER ETAT ANNUEL

(HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No. 39.

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les **huit mois** expirés le 30 avril 1867:

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

Risques d'Incendie $150,143 48
Risques sur les Rivières 210,112 53
Risques sur les Mers .... 53,370 41—$413,626 42
Moins les Primes remboursées .... 1,010 [illegible]
Montant net des Primes $412,616 31

Pertes payées, moins le Sauvetage.

Sur les Risques d'Incendie $41,438 56
Sur les Risques des Rivières 232,317 04
Sur les Risques de Mer .... 67,395 53—$341,151 12
Différence $71,465 31
En moins, les Réassurances $14,427 30
Réemboursé 19,104 37
Frais d'organisation, dépenses générales, taxes de ville, d'Etat, de revenu intérieur, etc 34 500 06
Total $68,081 73
En moins, Intérêt Escompte au crédit des Dépenses casuelles .... $6,683 43—$61,348 [illegible]
Excès $10,116 91

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Billets de capital $354,730 50
En caisse 64,525 54
Primes, etc, en voie de perception 57,337 40
Actions de Chemins de fer de la ville 54,475 00
Meubles, installations de bureau, etc 5,709 17
.... $536,616 91

Primes non expirées le 30 avril 1867, $57,034 00
Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] MICHEL MUSSON, Président.
Ep. A. PALFREY, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.
Assermentés et signés pardevant moi, ce 15 mai 1867,
[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements comptant du capital.
MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
Ep. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

James Hewitt,	J. D. Blair,
Jos. W. Carroll,	T. M. Scott,
W. A. Johnson,	Wm. Bell,
J. W. Burbridge,	Robt. Pitkin,
J. I. Noble,	Alf. H. Isaacson,
Moses Greenwood,	P. S. Wilts,
Alf. S. Huntington,	Richard Milliken,
J. G. Brown,	Samuel E. Moore,
John Phelps,	Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith,	H. McNeil Vance,
I. Caulfield,	W. B. Tuitts,
John Chaffe,	Hugh McColl,
	L. H. Terry.

17mai—1m

VENTES JUDICIAIRES.

G. W. McCREREN vs JOHN DARTCHEY.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 21,064—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Foltou, Deuxième et Troisième, désigné par le numéro Quinze, d'après un plan dressé par F. J. Roth, architecte, daté du 13 août 1859, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, autrefois notaire public en cette ville.
Le dit terrain mesure vingt-cinq pieds deux pouces de face à la rue Deuxième, les mêmes dimensions derrière, sur cent vingt-cinq pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No Quatorze et cent vingt-cinq pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne limitrophe du No Seize.
Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
9aout—9,17,26: 3,10 sept.

J. H. STOCKLEY vs. ses créanciers.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 10 2[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 6 août 1867 à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—
Certains billets et comptes, cédés par l'insolvable à ses créanciers, suivant détail qui sera donné au moment de la vente.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9aout—12,15,17,20

POWERS & Co vs soixante tonneaux de Mercerie.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,2[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI vingt août 1867, à ... A. M., ... sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Soixante des tonneaux de marbre aujourd'hui consignés aux entrepôts de ... pas rue Fulton, près du Marché Ste Marie, dans le Premier District de cette ville.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
9 aout—12,15,17

SCHNEIDER & ZUBERBIER vs. M. DREYFOUS.

[illegible]

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No ...—En vertu d'un ordre de vente rendu le 2 août 1867 ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... à la vente publique et adjudication de—
[illegible]
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
8 aout—9 12 15 17 Shérif de la Paroisse d'Orléans

NANCY JEANNE BARRETT & WM. B. BARRETT vs. WM. KEEFENBERG.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,684—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI ... d'août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
1o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Julie et Baronne ...
... Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Cette propriété appartient au défendeur Wm. Martin ...
... terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poydras, Broad et Julie ...
... Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Cette propriété appartient au défendeur Wm. Martin ...
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS
Shérif de la paroisse d'Orléans.
17 juillet—17 25 aout 13 17

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs T. NORMAN, pour ... T. NORMAN ... GEORGE ROMAN ...

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai ... septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ... à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
[illegible]
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS
Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOSEPH LEUCHERR vs JEAN-JACQUES HANHART.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,5[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias ... par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI ... septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
1o—Un certain Terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues ...
... Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Et Quatre-Vingt Deux (82) Actions (action) du capital de la Société Dix Sept du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, connues au nom de tiers.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de ladite Banque des Citoyens de la Louisiane, suivant acte au rapport d'Ad. Bouligny, notaire public ... en date du 17 de novembre 1866.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 aout—10,23,31; sep 7

JOHN LONERGEN & ANDREW McDONALD, vs PATRICK CONROY.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No. 21,170. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Samedi sept de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Un terrain situé au faubourg La Course, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Jean-Baptiste, des Orangers, des Prieurs et le Bayou ... désigné par le No Cinq suivant plan dressé par L. H. Pillé ... voyer daté du 27 décembre 1841 et déposé en l'étude de T. Seghers, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 34 de son livre de plans.
Le dit terrain mesure, mesure américaine, ... vingt-cinq pieds ... de face à la rue St Jean-Baptiste sur une profondeur ... et façade à la rue des Orangers, de quatre-vingt-seize pieds.
Ensemble avec ... toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John C. Phillips, suivant acte au rapport de Thomas Beck, notaire public en cette ville, en date du 21 avril 1862.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 aout— 15 23 31—sept 7

VENTES DE CONSTABLE.

MME E. A. EATON contre M. et Mme RAINSFORD No 7,010.

COUR DU PREMIER JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Hon. Premier Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, au No 151 de la rue Julie, près Camp, le LUNDI 19 août A. D. 1867, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir: Un piano, saisi dans le susdit procès.—Conditions, comptant sur livraison, en monnaie courante des Etats-Unis.
JOHN MASKEW,
9 aout—14,19 Constable du Premier Juge de Paix.

Thos. W. Botbic contre E. A. Rossa.

COUR DU DEUXIEME Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans. Nos 2,3[illegible] et 2,3[illegible]—En vertu de deux writs de fieri facias qui m'a adressé l'Hon. J. H. Braughn Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le VENDREDI, 9 aout 1867, à 10 heures du matin, au No 164 de la rue des Remparts, Premier District—Une pharmacie et son contenu, également un lot d'épiceries avec leur contenu.—Saisis dans les susdits procès. Conditions, comptant sur livraison, en monnaie courante des Etats Unis.
JOHN C. KUZAC,
30 juil—aout 6,9. Constable.

J. M. FAGET & A. LITZLER vs. D. O. CRONAN.
—No 2,688—

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens, Troisième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente et à l'adjudication, sur les lieux, à l'angle de rues Clara et Calliope, Premier District de cette ville, le mercredi, 14 août 1867, à midi—
A peu près 34 000 pieds bois de pin jaune, quelques voliches, 24 paires encadrements de fenêtres, portes, &c.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
ARTHUR LANGE, Constable.
3 aout—3,9,14

J. B. Chandler & Co. contre D. O. Crénan—No 2,383—Les mêmes, contre le même—No 2,384—W. W. Corree, contre le même—No 2,372.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans—En vertu de trois writs de fieri facias que m'a adressés l'Honorable Geo H. Braughn, Deuxième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le SAMEDI 17 aout 1867, à midi, au chantier de bois de charpente de W. W. Corree, au coin des rues Liberté et Delord—les propriétés ci-après décrites, savoir:—24 pièces de bois carré—Egalement, à 1 heure P. M., au coin des rues Clara et Calliope, 3 pièces de bois carré et un lot de bois de charpente—Saisis dans les susdits procès.—Conditions, comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis.
7 aout—13,17 JOHN C. KUZAC, Constable.

JOHN L. BARRINGER contre C. S. JARVIS.
No. 6650.

COUR DU PREMIER JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Honorable Premier Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, sur les lieux, au coin des rues Thalie et Front Levée, le mardi 13 aout 1867, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir: Le contenu d'un établissement à rectifier. Conditions—Comptant, sur livraison.
JOHN MASKEW,
3 aout—8, 13. Constable.

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

65.........RUE TOULOUSE.........65

Entre Royale et Bourbon

Vente et achat de propriétés. Donnera également tous le son attention à la location des maisons et magasins.
4 jan—

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Bottes, Souliers et Brodequins, Linge fait et Chapeaux.

PAR E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 10 août, il sera vendu, à 11 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée
200 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général.
150 lots linge fait de saison.
100 doux. chapeaux.
Conditions à la vente. 9 aout

PAR A. FEIBER

Vente importante de marchandises sèches, Habillements, Lingerie, Bottes, Souliers et Chapeaux—à l'encan.

PAR A. FEIBER,
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui Vendredi, 9 aout 1867, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—Un grand assortiment de marchandises sèches, telles que toile blanche et toile écrue à draps, coton dito, indiennes, popelines, ... mousselines, ... et cotons à moustiquaires, mousseline, ...
Une facture d'habillements de saison reçus par le steamer "Gen. Grant", et ... sans réserve.
Un grand stock de lingerie.
Un assortiment de bottes, souliers et chapeaux.
Conditions à la vente. 9 aout

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Les billets de la ville pris au pair.

Marchandises sèches, habillements, chapeaux, bottes et souliers.

Par HOLZ, BLOHM & CO
JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 10 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu,
250 lots marchandises sèches assorties,
... habillements,
... lingerie, chapeaux, etc.
... douzaines chapeaux pour hommes et pour jeunes garçons.
A midi précis pour le compte de qui il appartiendra—11 caisses bottes en peau de veau, cousues, pour hommes.
Conditions. Comptant la moitié en billets de la ville au pair et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.

Succession de J. A. Schmidt
PAR HOLZ, BLOHM & Co.,
JOHN C. BLOHM, Encanteur.
[illegible]

PAR CHS. T. NASH.

Un îlet de terre dans le Troisième District Vente à l'Encan.

[illegible]

Vente péremptoire.

[illegible]

PAR LOUIS STERN & BRO.

Marchandises sèches, Habillements, Chapeaux, "Notions", Coutellerie, Sellerie, &c. &c.

PAR LOUIS STERN & BRO.,
M. STERN, Encanteur.

[illegible]

50 douzaines Chapeaux fantaisie et noirs pour messieurs et pour garçons.
250 lots d'Habillements fins et de saison.
... Perle américaine et ... glaise.

PAR EUGENE TOURNE.

PAR EUG. TOURNE,
successeur de FRANÇOIS ...

VENDREDI ...
[illegible]

PAR S. GUINAULT

PAR S. GUINAULT ...
[illegible]

Vente pour compte ... VACHERIE
PAR S. GUINAULT ...
[illegible]

Succession de Charles Brady.
PAR S GUINAULT, encanteur.

SAMEDI ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ...
[illegible]

Vente pour compte d'un premier acquéreur.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

SAMEDI ...
[illegible]

Succession de François Escoffier.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau Passage de la Bourse.

SAMEDI 24 août 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue royale entre les rues Canal et Douane—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 juillet 1867.
DOUZE LOTS DE TERRE situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 10, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 de l'îlet No 188, renfermé par les rues Musique, Lol, Arts et Magistrats, d'après un plan de Journot, en date du 15 mars 1855. Lesquels lots ont ... Le lot No 10, formant l'encoignure des rues Musique et Lol, 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Musique, sur 122 pieds ... pouces 6 lignes de profondeur et largeur en arrière. Les lots Nos 11 et 12 ayant chacun 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Lol sur 124 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur. Les lots Nos 16 à 22 inclusivement, ont chacun 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue des Arts sur 122 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur. Le lot No 22 formant l'encoignure de la rue des Magistrats et les lots Nos 23 et 24 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue des Magistrats sur 159 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant P. Condrair notaire public aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre.
24 juillet—1, 8, 15, 24 aout

Succession de Sylvestre Nerestant Rabassa
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI, 13 août 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juillet 1867, la propriété suivante savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Ste Anne Dumaine, Derbigny et Roman, laquelle portion de terre forme encoignure aux rues Ste Anne et Derbigny, et mesure au pied français, 79 pieds 8 pouces de face à la rue Ste Anne, sur 110 pieds de profondeur et de face à la rue Derbigny. Ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. La propriété ci-dessus sera vendue sujette à un bail échéant le 26 décembre 1867, à raison de $25 par mois.
Les taxes pour l'année courante 1867, ainsi que les timbres, seront aux frais de l'acquéreur.
Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.
12 juil—20, 27—3 et 13 aout

PAR G. DE FERIET.

Terrain amélioré et de prix dans la ville de Belleville.

Succession de Maria Hughes, veuve de Robert Norris.—No 28,957.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.

LUNDI, 19 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté du 13 juillet 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir:
Un certain terrain situé dans la ville de Belleville, dans cette Paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, presque en face de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 25 de l'îlet No 3 compris entre les rues Chestnut, Gosselin, Alix et Eliza, d'après le plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, le 18 septembre 1848. Le dit terrain a 31 pieds 7 pouces de face à la rue Gosselin, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprennent une maison en bois, contenant cinq chambres, ... cuisine ... dépendances ... avec un ...
Voir le plan à la Bourse.
L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 juillet—19,20 27—aout 3,10,17,19

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de ANDRE DESLONDES.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE,
4 aout—9, 13 Greffier

Succession de MARIE ALLAIN veuve de Faustin Blanchard.—No 29,528.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Judith Athalie Blanchard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Marie Allain, veuve de F. Blanchard, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'en faire opposition dans les dix jours, sinon les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE,
4 aout—9, 13 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

[illegible]

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises sèches et Lingerie
PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZELNICKER, encanteur.

VENDREDI 9 aout, à 10 heures ...
[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

Meubles Meubles. Meubles.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Groceries. Groceries.
PAR CHAS. E. FORTIER, encanteur.
[illegible]

Succession de James Doyle.
Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur
[illegible]

MONTGOMERY, BROS & CO.

PECHES PECHES
PAR MONTGOMERY BROS & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
[illegible]

Meubles. Meubles. Meubles.
PAR MONTGOMERY & BRO
[illegible]

Un assortiment général de meubles
[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO

MEUBLES. MEUBLES.
[illegible]

Succession d'Adeline Stringe.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—No 29,431.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOBY, Encanteur
[illegible]

Propriété dans un quartier ... Quatrième District—au coin des rues ... et Water
Succession de James Grimby.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOBY, encanteur.
[illegible]

Terrains pour bâtir, sur les rues ... Broad.
Succession de James Bradley.
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—N ...
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOBY, encanteur
[illegible]

Maison double Nos 106 et 108 rue Ste Marie entre les rues Annonciation et Chippewa.
Jacob Krugger Jr. et als. vs. Mary Voltz, ...
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.
Vente pour opérer un partage
PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOBY, encanteur.
[illegible]

Propriété encoignure Palmyre et Galvez.
SUCCESSION DE PETER WILLIAMS
No 28,905—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Par C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOBY, encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 24 aout 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 12 de juillet 1867, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Peter Williams—
1o—Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Commune, Johnson et Galvez, désigné par le No 18, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur et largeur de 104 pieds 2 pouces à la rue Palmyre. Les améliorations consistent en une maison basse en bois ...
—Un bon endroit pour les affaires ou pour résidence.
2o—Deux lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Johnson et Galvez désignés par les Nos 17 et 18, mesurant chacun 33 pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds. Le terrain No 17 forme l'encoignure des rues Galvez et Palmyre, avec banquettes en briques sur les deux rues.
Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1867.—Actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castel, N. P. 23 juillet—aout 10,17,24